

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 9 AVRIL 2025

L'An Deux Mille Vingt-et-cinq, le mercredi neuf avril à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

Étaient présents : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Camille LECUNFF-GUILLARD, Aurélia DUCHET, Julien FARDEL-BRIOT, Jean-Pierre JOURDAIN, Jean-Marc JOVET, Michel JEANNOT, Olivier SUSINI, Audrey SAUNIER, Danièle SANTESTEBAN

Étaient excusés : Jacques GOLIASSE (pouvoir à Julien FARDEL-BRIOT), Patrick FIORINI (pouvoir à Aurélia DUCHET), Alexandre BOTELLA (pouvoir à Henri MONTELLANICO)

Objet : Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droit et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emploi et organisant les grades qui s'y rapportent,
Vu la délibération D 21 08 34 portant sur le tableau des effectifs du service technique,

Monsieur le Président explique qu'un agent, adjoint administratif 2^{ème} classe, a été radié des cadres suite à la fin de sa période de disponibilité pour convenance personnelle. Il convient de le remplacer par un agent sur le grade d'adjoint technique en recrutement direct sans concours et donc de créer le poste par une mise à jour du tableau des effectifs.

Monsieur le Président propose ainsi de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante, à compter du 1^{er} mai 2025

Filière Technique

Catégorie	Grade actuellement occupé	Quotité de travail	Nombre	Pourvu
C	Agent de maîtrise	Temps plein	1	1/1
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Temps plein	2	2/2
	Adjoint technique principal 2 ^{nde} classe	Temps plein	3	3/3
	Adjoint technique	Temps plein	2	2/2
Total Catégorie C			8	

Après délibération,

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- **VALIDE** la modification du tableau des effectifs comme ci-dessus,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget primitif 2025 du SIM.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNÉ AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 9 avril 2025

Le Président

Henri MONTELLANICO

Le secrétaire de séance

Olivier SUSINI